DIRECTIVES

Exigences à l'enregistrement des institutions appropriées dans le réseau européen Arca-Net

CONDITIONS OBLIGATOIRE

- Une collection ou une présentation permanente de races d'animaux d'élevage ou de variétés de plantes cultivées rares accessible au public (visite sur rendez-vous uniquement également).
- Un pedigree d'élevage avec participation dans un programme d'élevage. Les conditions d'élevage doivent garantir le bien-être des animaux

CONDITIONS SOUHAITABLE

- • Être reconnu par un organisme d'État (par exemple, Ark Farm, un arboretum) ou une ferme urbaine, un musée de plein air, un écomusée ou un centre de parc naturel (membre d'une association professionnelle !).
- • Documenter la différenciation des races et des variétés en présentant leurs caractéristiques essentielles (étiquettes, panneaux ou dépliant numéroté).
- • Un site de transformation intéressant, fonctionnant de manière traditionnelle, peut également être un atout s'il est principalement dédié à la commercialisation de races et de variétés traditionnelles.

PLANTES

- une collection d'intérêt régional au moins

  o

- un échantillon important d'une variété (par exemple, Limonaio, Olivaio)

ANIMAUX

- groupes d'élevage d'au moins trois espèces de deux catégories de taille (voir cidessous)

  o

- s'il s'agit d'une seule race, d'un site d'élevage ou de reproduction, à condition que l'établissement possède un nombre important des animaux de cette race.
- **o**
- sezione un échantillon important d'une espèce (par exemple, une ferme d'ânes de l'espèce nationale)

IMPIANTO DI LAVORAZIONE

- Usine de transformation accessible au public (par exemple, transformation de la laine, moulin), qui montre le traitement dans son ensemble et sous la forme de l'artisanat traditionnel